

Nos conseils pour financer votre formation

Vous êtes AGRICULTEUR

En tant qu'Agriculteur, vous cotisez à des fonds de formation. Ces cotisations, obligatoires, sont en règle général directement prélevées sur vos cotisations sociales.

Nous vous adressons

L'organisme qui gère le fonds de formation correspondant votre secteur d'activité est le VIVEA.

l'original de ce

Pour connaître la procédure à suivre afin de bénéficier de financements pour une formation :

document

[Consultez le site](#)

GRATUITEMENT

vivea

Pilote

sur simple demande

via le formulaire de

Contact

Contactez-nous afin d'envisager ensemble votre projet (programme de formation, devis)
